

SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT



N° 45/2025
ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L1113-2, L141-2, R116-2 et
L.R. 141-14,
VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5,
VU la demande du 12 décembre 2025 de la société CRJ&HD TELECOM ET SES SOUS-
TRAITANTS située 1 allée 23 Zone Inova 3000 - 88150 THAON-LES-VOSGES, pour effectuer
des travaux d'extension de réseaux télécom

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, la prévention des accidents, la circulation.

A R R E T E

ARTICLE 1 - L'extension du réseau télécom nécessite la mise en place d'un chantier mobile rue Froehn à partir du 12 janvier 2025 et ceci jusqu'à la fin des travaux estimé à 15 jours.

ARTICLE 2 - Le stationnement et de dépassement de véhicules légers et poids lourds est interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 - La signalétique réglementaire et la réglementation sera en adéquation avec les zones concernées. Celle-ci sera mise en place par l'entreprise CRJ&HD TELECOM ET SES SOUS-TRAITANTS au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Wasselonne de la CEA.
- Select'om
- Au pétitionnaire
- Affichage et Archives Mairie

Scharrachbergheim-Irmstett, le 13 décembre 2025

Le Maire
Sylvie Tholé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Tholé".

